

# GESTION ADMINISTRATIVE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



## Public concerné

Avocats et juristes

## Prérequis

Aucun

## Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



## Durée

4 heures



## Lieu

Visio conférence\*



## Prix

250 € HT / 300 € TTC

25% remise Jeune Avocat



## Intervenant

Denis Martinez

Avocat expert en gestion du risque professionnel pour les entreprises

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Reconnaître ce qu'est une maladie professionnelle et un accident du travail
- Connaître et mettre en oeuvre la procédure d'instruction
- Connaître et appréhender les implications financières
- Comprendre l'imputation au compte employeur
- Faire face aux contentieux liés aux AT et MP

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis, jeux de rôles...

## Contenu

- > Séquence 1 : Définition et procédure d'instruction
- > Séquence 2 : Les prestations AT/MP, les différents modes de tarification, les modalités d'imputation du compte employeur
- > Séquence 3 : Les procédures de contestation

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

\*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



# GESTION ADMINISTRATIVE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

## Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

## Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

## Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

## Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

## Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

## Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



## Intervenant

Denis Martinez

Avocat expert en gestion du risque professionnel pour les entreprises

Avocat au Barreau de Marseille, médiateur agréé par le Centre National de Médiation des Avocats. Maître Denis Martinez est un expert en gestion du risque professionnel pour les entreprises. Au sein d'un cabinet d'avocats de notoriété reconnue en matière de gestion du risque pénal et civil de l'entreprise, Maître Martinez a acquis sa compétence en plaidoiries et développement de formations à destination des entreprises clientes. Enfin, il a pu assoir sa spécialisation par une expérience de 8 ans en tant que juge assesseur au sein de la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail. Il intervient au CNAM de Paris et d'Évry en droit social et droit de la protection sociale, en formation initiale et continue.

## Déroulé de la formation

- 5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)  
Présentation de la formation et du formateur
- 5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.  
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.
- 1h05 Séquence 1 : Définition et procédure d'instruction**
- 5 mn Pause
- 1h15 Séquence 2 : Les prestations AT/MP, les différents modes de tarification, les modalités d'imputation du compte employeur**
- 5 mn Pause
- 1h15 Séquence 3 : Les procédures de contestation**
- 5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction  
Clôture de la formation
- Durée totale de la formation : 4H